

Projet de fonds communautaire



Le Fonds de projet communautaire présenté par Fierté dans la Capitale dans le cadre de l'édition 2019 met des fonds à la disposition de groupes qui souhaitent participer à l'organisation d'un événement ou d'une activité dans le cadre du festival estival Fierté dans la Capitale qui aura lieu du 18 au 25 août. Pour être considéré, votre projet doit promouvoir au moins un des piliers de Fierté dans la Capitale : éducation, revendication, connexion ou célébration. La contribution maximale de Fierté dans la Capitale est de 1000 \$. **Vous avez jusqu'au 15 juin 2019 pour soumettre votre candidature. Les formulaires dûment remplis doivent être envoyés au info@ottawacapitalpride.ca.**

Critères d'admissibilité :

Toutes les demandes d'application doivent respecter les critères d'admissibilité pour être éligible au projet de fonds communautaire. Les critères sont les suivants:

- Le candidat doit être un organisme à but non-lucratif ou un groupe communautaire ;
- Le groupe ou l'organisme doit avoir ses activités dans la région de la Capitale-Nationale, sur le territoire de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg ou sur le territoire de la Première Nation ikwakanagan ;
- La mission principale de l'organisme doit être d'offrir des services à la communauté LGBTQ2+ ou d'avoir un programme significatif qui dessert la communauté LGBTQ2+, ou le groupe doit être centré principalement sur la communauté LGBTQ2+ ou manifester un intérêt significatif pour la mise en valeur et le soutien à la communauté LGBTQ2+ ;
- L'événement doit avoir lieu pendant la Fierté, soit du 18 au 25 août 2019.

Renseignements Sur La Candidature

Nom de l'organisme ou du groupe

Nom de la personne à contacter

L'adresse de l'organisme

Ville Province Code postal

Téléphone Courriel

Site web de l'organisme

Facebook Twitter Instagram

L'information de l'événement

Titre du projet Amount Requested

Date de l'événement Emplacement de l'événement

Anticipated Attendance

Quel est votre projet/événement?

L'information de l'événement

Qui bénéficiera de votre projet ou événement?

De quelle façon votre projet ou événement soutient-il une ou plusieurs de nos priorités ; l'éducation, le plaidoyer, la connexion et la célébration?

Renseignements budgétaires

(Si vous souhaitez nous envoyer un budget plus détaillé, veuillez l'attacher à ce formulaire.)

REVENUS

Montant demandé

Vente de billets

Commandites

Autres sources de revenus

TOTAL DES REVENUS

DÉPENSES

Lieu/emplacement

Équipement/location

Programmation, cachets d'artistes

Marketing (impression etc.)

Autres dépenses

TOTAL DES DÉPENSES

Nous certifions que les renseignements fournis sont, à notre connaissance, exacts. Nous comprenons que, si les fonds nous sont octroyés, nous sommes responsables d'utiliser les fonds à bon effet, selon les conditions générales du Fonds communautaire.

Signature

Nom

Poste

Date

Signature

Nom

Poste

Date

Modalités et conditions

1. Définitions

Le terme « bénéficiaire » représente l'organisme candidat ou l'individu qui a soumis la demande d'application, a accepté ces modalités et termes et a reçu le financement de la Fierté dans la Capitale.

2. Reconnaissance du financement

Le bénéficiaire doit reconnaître publiquement le soutien de la Fierté dans la Capitale dans la période précédant l'événement et pendant la tenue de l'événement.

3. Buts du financement

Le financement ne doit être utilisé que pour les fins du programme tel que décrit dans la demande d'application au fonds. Une demande écrite doit être soumise et acceptée par la Fierté dans la Capitale pour apporter des changements importants aux activités et aux échéances.

4. Indemnisation et responsabilité

a) Le bénéficiaire doit indemniser et dégager de toutes responsabilités la Fierté dans la Capitale des réclamations, demandes, pertes, coûts, charges, actions et autres poursuites, faites ou initiées contre, subies par ou imposées par la Ville ou ses propriétés en lien à toutes pertes, dommages ou blessures, incluant des blessures menant au décès, de toute personne ou propriété découlant de, résultant de ou subissant directement ou indirectement en raison de négligences ou autres du bénéficiaire, de ses employés, agents, bénévoles, responsables ou directeurs.

b) La Fierté dans la Capitale ne pourra être tenue responsable envers le bénéficiaire ou toute autre partie en lien à la contribution financière ou aux services fournis par le bénéficiaire conformément aux modalités de cette entente et les parties conviennent que le bénéficiaire n'est pas considéré comme étant un agent de la Fierté dans la Capitale pour quelque motif que ce soit selon cette entente. Le bénéficiaire reste seul responsable du paiement de toute personne employée, embauchée ou retenue par le bénéficiaire dans le but d'aider à la réalisation de ses obligations selon cette entente.

5. Exigences liées aux rapports

Le bénéficiaire doit soumettre un court rapport final à la Fierté dans la Capitale deux (2) mois après la tenue de l'événement ou de la programmation. Ce rapport doit fournir des détails généraux sur l'événement, le nombre de personnes y ayant assisté, le nombre de bénévoles et l'impact de l'événement.